



06 29 82 52 96

## Le gouvernement cautionne l'exploitation des Sans-Papiers !

Nous, les travailleurs sans-papiers, nous vivons des conditions de vie et de travail pénibles.

Pour améliorer notre situation, nous devons avoir un titre de séjour, dont l'obtention relève du parcours du combattant. L'État français durcit les conditions de régularisation, nous obligeant à nous lier à un patron quelquefois peu scrupuleux, nous forçant à travailler au noir. Une issue possible pour nous est de travailler dans des structures dites à économies solidaires (Emmaüs par exemple), les seules autorisées à employer un Sans-Papier.

La circulaire Valls de 2012, donne une possibilité de régularisation pour les Sans-Papiers qui travaillent dans des secteurs à intérêt communautaires. Pour cela ils doivent y travailler pendant un an, où une attestation de travail et des relevés de cotisation leur sont délivrés. Ces documents sont présentés aux autorités préfectorales pour espérer une régularisation, qui leur est le plus souvent refusée.

Un Sans-papier dans une communauté Emmaüs, est un employé qui travaille pendant 8H par jour. Il peut être licencié sans indemnités et sans aucune possibilité de relogement. Il doit chercher à se lier à un employeur pour obtenir une promesse d'embauche qui doit accompagner son attestation de travail à Emmaüs. Dans le cas contraire elle caduque.

Mamadou DIALLO est dans cette situation, un Sans-Papier travaillant au noir pendant sept ans, période durant laquelle il n'a pas obtenu de preuves de relation au travail. Pour avoir ces preuves de travail indispensables à sa régularisation (exigées par la circulaire 2012), il a cherché à se faire embaucher comme compagnon dans la communauté Emmaüs de Longjumeau, où il a travaillé durant deux mois et demi à la fin de l'année 2017.



Mamadou DIALLO devant la mairie de Rosny-sous-Bois à la fin de la manifestation du 2 février 2017 entre les mairies de Montreuil et de Rosny

Dans cette communauté il a subi des conditions de travail désastreuses : obligation de porter des charges lourdes alors qu'il est malade, harcèlement moral, intimidation, humiliation, refus d'exercer son arrêt maladie. Ces conditions de travail sont à l'origine du handicap qui l'empêche aujourd'hui de porter. Militant de notre collectif, il a cherché à faire évoluer les pratiques en terme de sécurité de la manutention. Sans succès. N'étant plus à mesure de soulever des charges lourdes, il a demandé d'être muté dans un secteur ou bien dans une autre communauté sans manutention de charges. Après un refus de sa demande par les responsables, il a été renvoyé de la communauté suite à une machination.

Nous manifestons aujourd'hui pour qu'il soit muté dans une autre communauté en Île de France, où il pourra exercer une activité en tenant compte de son état de santé.

Le durcissement des conditions de régularisation des sans-papiers, favorise notre exploitation. Cela aboutit à développer une main d'œuvre précaire, vulnérable qui alimente le travail au noir. Cela entraîne la dégradation des conditions de travail des gens avec titre et pousse à la baisse les salaires. Une masse importante de travailleurs sert à expérimenter les futures conditions de travail désastreuses, qui seront homologuées pour bâillonner l'ensemble des salariés. La loi EL KHOMRI et les ordonnances MACRON en constituent un exemple frappant. Luttons tous

**Pour la régularisation globale des tous les sans-papiers**

**Rassemblement vendredi 9 février 2018 à 15h30  
à Montreuil, place Jacques DUCLOS, métro Croix de Chavaux**

**Collectif des Travailleurs Sans-Papiers de Vitry 94** e-mail : [ctspv94@gmail.com](mailto:ctspv94@gmail.com) ; twitter : [@ctspv94](https://twitter.com/ctspv94)